



Nombre de conseillers.....17
 En exercice.....17
 Présents à la séance.....11
 Pouvoirs.....3
 Excusés.....3

**DELIBERATION DU CONSEIL
 D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2022**

**2022-04-08 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS
 COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021**

Le jeudi 14 avril 2022 à 14 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Président, suite à la convocation faite le 7 avril 2022.

Mesdames Roselyne BORDES, Marie-Catherine HERRMANN, Corinne CARCREFF, Maria JEANNEY, Liliane GONNIN et Josiane CADET
 Messieurs Pierre-Yves MARTIN, Jean-Pierre BARATTA, Olivier MARKARIAN, Pascal CHOMEL et Patrick QUALITE

Lesquels forment la majorité des membres du conseil d'administration du CCAS et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L 123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Pouvoirs :

Madame Claudine QUEMPEL donne pouvoir à Madame Josiane CADET
 Monsieur Gérard ATTARD donne pouvoir à Monsieur Patrick QUALITE
 Monsieur Marcel BARBES donne pouvoir à Roselyne BORDES

Excusée :

Mesdames Nathalie JOLY et Marie-Laure HODE
 Monsieur Jean-Marie THERY

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance Madame Florence AUVRAY a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-269300182-20220414-2022-04-08-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2022
 Date de réception préfecture : 22/04/2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu le compte de gestion 2021 du budget principal du CCAS présenté par le comptable public,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2021, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal du CCAS pour l'année 2021, qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public, et tel que synthétisé ci-dessous par section et par chapitre.

Section de fonctionnement		
Chapitre	Dépenses	Réalisé 2021
011	Charge à caractère général	173.122,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	898.674,59
65	Autres charges de gestion courante	147.010,54
65	<i>Dont subvention au MAD</i>	<i>101.700,00</i>
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opération ordre transfert entre section	2.344,52
Total des dépenses de fonctionnement		1.221.151,95
Chapitre	Recettes	Réalisé 2021
013	Atténuation de charges	14.459,15
70	Produits des services, des domaines et ventes	64.679,47
74	Dotations, subventions et participations	1.302.648,70
75	Autres produits de gestion courante	1,01
77	Produits exceptionnels	13.545,79
002	Excédent de fonctionnement 2020	190.123,84
Total des recettes de fonctionnement		1.585.457,96

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-08-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Réalisé 2021	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34.991,57	15.293,02
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		34.991,57	15.293,02
Chapitre	Recettes	Réalisé 2021	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	565,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
040	Opération ordre transfert entre section	2.344,52	0,00
001	Excédent d'investissement 2020	106.474,98	
Total des recettes d'investissement		109.384,50	0,00
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		15.293,02 €	
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2021		364.306,01 €	
Résultat de clôture de la section d'investissement 2021		74.392,93 €	
Résultat global de clôture 2021		438.698,94 €	

Article 2 : Arrête le résultat global de clôture à la somme de 438.698,94 € qui se répartit à raison de 364.306,01 € en section de fonctionnement et 74.392,93 € en section d'investissement.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

- 15.293,02 € en dépenses d'investissement

Article 4 : Reconnaît la sincérité des rattachements :

- 40.812,06 € en dépenses de fonctionnement.
- 148.743,74 € en recettes de fonctionnement.

Article 5 : Adopte le compte administratif 2021 du budget principal du CCAS et ses annexes.

Annexe 1 : Compte administratif 2021 du budget principal du CCAS

Ainsi fait et délibéré en séance le 14 Avril 2022.



Pierre-Yves MARTIN
Président du CCAS

(Handwritten signature of Pierre-Yves Martin)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-08-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-08-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022